



Demande d asil pour africain

Par **BRENDA9**, le **08/01/2012** à **15:23**

Bonjour,

un demandeur d'asile d'origine de la république du Congo pris en charge par un CADA (centre d'accueil pour demandeur d'asile) en attente de convocation à la commission des recours peut-il se marier avec une française ?

Pourra-t-il avoir un titre de séjour par la suite ?

Quelles sont les démarches administratives à faire ?

Ce demandeur d'asile est entré sur le territoire français avec un sauf-conduit, ce document est-il considéré comme un visa ?

Quelle répercussion aura son mariage par rapport à cette démarche ?